

15/05/2012 | Jean-Dominique Giuliani et Joachim Bitterlich | Politique économique | Lu 529 fois | aucun commentaire

Une feuille de route européenne pour sortir de la crise

LE CERCLE. (par Joachim Bitterlich et Jean-Dominique Giuliani) - La crise est loin d'être terminée. La confiance envers l'Union monétaire et l'Union européenne n'est pas rétablie.

Nos partenaires et les marchés attendent du Président français élu le 6 mai qu'il exprime une vision claire et ambitieuse de son action européenne en vue de contribuer au retour d'une prospérité durable. Quel pourrait être le contenu des décisions du Conseil européen de fin juin prochain sur proposition franco-allemande ?

Il s'agit de faire la preuve de notre engagement commun en faveur de l'assainissement de nos finances publiques et du retour de la croissance. L'achèvement du marché intérieur recèle encore beaucoup de potentialités de croissance, y compris dans les domaines sensibles des services et du social. Mario Monti nous montre à cet égard quelques pistes.

Il n'y aura pas de croissance sans l'utilisation de tous les leviers de politique économique, les budgets comme la monnaie. En contrepartie d'une discipline budgétaire désormais acceptée, la politique monétaire devra favoriser davantage le retour de la croissance, surtout dans les Etats en difficulté. Ce débat est plus important encore que celui sur les « Project bonds » ou les « Euro bonds », qui pourra venir en son temps.

Par ailleurs, peut-on accepter que grâce à des différences de fiscalité, qui s'analysent comme des distorsions de concurrence, les grands géants de l'informatique mondiale utilisent des Etats membres de l'Union pour échapper presque totalement à l'impôt ? Pourquoi une entreprise aussi efficace qu'EADS est-elle conduite à établir son siège fiscal aux Pays-Bas ? Pourquoi les produits d'épargne préférés sont-ils l'apanage du Luxembourg ? Ces questions sont fondamentales pour l'industrie européenne et l'avenir technologique de l'Europe dans la compétition globale. L'Union n'est même pas capable d'instaurer au moins la confiance fiscale en son sein. Dans ce domaine, nous avons besoin de transparence, en matière d'assiette, de coordination et de projets communs précis concernant les taux d'imposition.

Enfin, étant donné les besoins considérables d'investissements, la politique énergétique et environnementale devrait faire partie intégrante d'un programme de relance assurant la sécurité énergétique du continent et la maîtrise des prix de l'énergie.

L'urgence de la situation appelle des mesures rapides pour répondre à l'attente des 23 millions de chômeurs et de la jeunesse européens.

Nous suggérons l'accord sur un plan d'actions concrètes pour répondre à ces défis:

1. La présentation, au mois d'octobre, par la Commission européenne, d'un plan de réforme des fonds structurels, des aides au développement et des crédits de recherche à un plan d'urgence, contribuant notamment à la formation et à la mobilité des plus jeunes et à l'investissement dans l'innovation.
2. La présentation par le Commissaire Michel Barnier, à la même date, des propositions concrètes de relance de la croissance au moyen du marché intérieur
3. et par le Commissaire Gunther Oettinger, des propositions pour un marché européen énergétique respectueux des objectifs environnementaux et assurant la sécurité énergétique de l'Union.

Par ailleurs ces mesures devraient être accompagnées à court et à moyen terme par les avancées institutionnelles suivantes:

1. Refus de mettre en question la réduction du nombre des membres de la Commission, prévue par le traité de

ÉCRIT PAR

Jean-Dominique
Giuliani
Président Fondation
Robert Schuman
Co-fondateurs et
co-président du Club rhénan



VOIR SON
PROFIL >

Joachim Bitterlich
Vice-Président Notre
Europe
Co-fondateur et
co-président du Club
rhénan



VOIR SON
PROFIL >

Lisbonne (art. 17.5 du TUE) et qui fixe le nombre des Commissaires à un maximum de 18.

2. Pour s'assurer de la réalisation de ces plans d'urgence, Décision qu'un membre de chaque gouvernement siègera au Conseil, dont le nombre de formations sera réduit,

3. organisation de la concertation préalable et systématique entre les représentants des Etats membres au sein des instances économiques internationales en vue d'une position commune et d'une prise de parole unifiée.

A moyen terme la feuille de route devrait envisager,

4. dans un délai d'un an, l'abandon du monopole d'initiative législative de la Commission au profit du Parlement européen, du Conseil ou d'un groupe d'Etats membres (art. 17.2 du TUE),

5. la désignation d'un Ministre du Trésor de l'Eurozone, dépendant du Conseil européen (selon la procédure de l'article 18 du TUE),

6. la représentation unifiée de l'Euro au FMI et dans toutes les instances économiques, financières ou bancaires internationales.

7. la précision des procédures d'intervention de la Commission, gardienne des traités, dans les domaines de compétences partagées et l'organisation de l'accompagnement parlementaire par une Commission mixte paritaire du Parlement européen et des Parlements nationaux.

8. En outre, la création, au sein de la Cour Européenne de Justice, une chambre particulière, composée paritairement de Juges de la Cour et de Juges nationaux, qui statuerait sur les litiges de compétences.

Cette feuille de route prévoirait avant la fin de l'année 2012 la mise en œuvre des mesures de court terme et avant le 1er janvier 2014, les amendements aux traités qui seraient adoptés à l'occasion de la ratification de l'adhésion de la Croatie. Elle constituerait une déclaration d'intention fixant des engagements fiscaux, budgétaires et d'investissements d'avenir et des procédures nouvelles associant les Parlements nationaux.

Français et Allemands devraient par ailleurs saisir l'opportunité du 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée, le 22 janvier 2013, pour le moderniser, et montrer l'exemple dans le rapprochement des fiscalités, la coordination budgétaire, la coopération parlementaire et des règles de citoyenneté.